

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 517 183

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21)

N° 81 22461

Se référant : au brevet d'invention n° 81 18917 du 6 octobre 1981.

(54) Dispositif de porte-billets à fermeture étanche.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 C 1/06.

(33) (32) (31) (22) Date de dépôt..... 27 novembre 1981.
Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 22 du 3-6-1983.

(71) Déposant : DENKO Jacques. — FR.

(72) Invention de : Jacques Denko.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : A. Roman,
35, rue Paradis, 13001 Marseille.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

D

Vente des fascicules à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention — 75732 PARIS CEDEX 15

L'objet de l'invention concerne un premier certificat d'addition au brevet N° 81 18 917 du 6 Octobre 1981.

Il est destiné à permettre au porteur une immersion tout en préservant le contenu de la capacité, billets de banque ou papiers contre les effets déteriorants de l'eau ou de la transpiration en fixant par agrafe ou accrochement sur un vêtement costume de bain ou autre.

Il existe de multiples capacités étanches mais qui présentent des difficultés de fabrication et des encombrements ne permettant pas leur port dans une poche déformable ou un simple accrochement, soit à une ceinture, soit à un collier. De plus, les fentes d'introduction obligent de plisser les billets ou papiers pour leur introduction.

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet la réalisation d'un réceptacle souple parfaitement étanche et d'une fabrication simplifiée pouvant se placer dans une poche de costume de bain ou se fixer sur tout support vestimentaire, afin de permettre à l'usager de ne pas se séparer de ses billets ou papiers lorsqu'il pratique par exemple la planche à voile, lorsqu'il se baigne ou effectue une plongée.

Il est constitué par la combinaison d'une capacité en matière souple et élastique de forme géométrique régulière et dont la périphérie de l'ouverture supérieure comporte une bordure formant tenon avec couvercle en matière semi rigide pourvu sur sa périphérie d'une gorge ou mortaise.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 représente vue en plan la pochette dans son ensemble.

Les figures 2, 3 montrent le couvercle et la capacité vus en coupe longitudinale.

La figure 4 représente dans les mêmes conditions l'assemblage des éléments.

La pochette ou étui est constitué par une capacité 1 en matière souple et élastique.

Son bordure supérieur 2 est évidé de façon à réaliser une très grande ouverture 3, facilitant la mise en place et l'extraction des billets ou papiers.

La périphérie 4 de cette ouverture ferme une bordure préférentiellement renforcée dans le secteur de cerclage 5 et formant en quelque sorte un tenon élastique 6 avec une légère surépaisseur renforçatrice.

10 Sa face externe 7 est pourvue d'un passant 8 destiné à recevoir, soit une chaînette, soit un système d'attache avec boucle ou mousqueton voire une épingle permettant sa fixation sur un collier, une ceinture ou à même le tissu d'un costume ou maillot de bain.

15 Par contre, le couvercle 9 est préférentiellement en substance semi-rigide et comporte périphériquement une gorge 10 formant "Mortaise" permettant la pénétration profonde et coincée du "tenon" renforcé 6.

20 On introduit par le large orifice 3 les billets ou papiers dont certains peuvent présenter une certaine rigidité, telle une carte d'identité. Sous l'effet de ce remplissage, la poche 11 peut se déformer légèrement et suivant le pointillé 12.

Ce porte-billets peut être placé à même le corps ou dans une pochette. Sa souplesse suivra les déformations, pliages et autres sans gêner l'usager ni endommager le contenu.

25 On peut même en cas de non immersion placer cette pochette à l'intérieur d'un vêtement suspendu à la ceinture, ce qui assurera une protection contre le vol sans que les billets ou le contenu telles des clés de voitures ou autres ne soient endommagés par la transpiration.

Il peut être prévu dans l'axe et l'épaisseur du couvercle un logement 12 destiné à recevoir un produit deshydratant pour absorber l'éventuelle condensation pouvant se produire à l'extérieur de la capacité 10. une tirette 14 facilite la mise en place et l'enlèvement de ce couvercle.

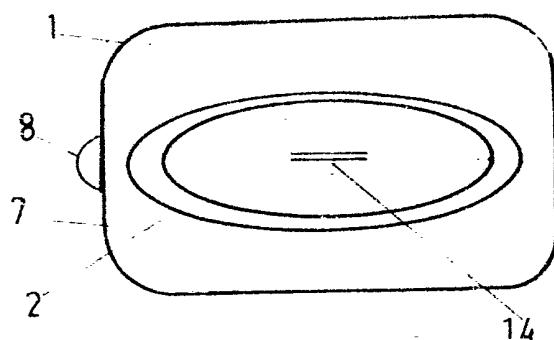
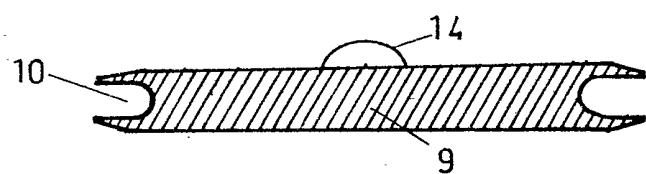
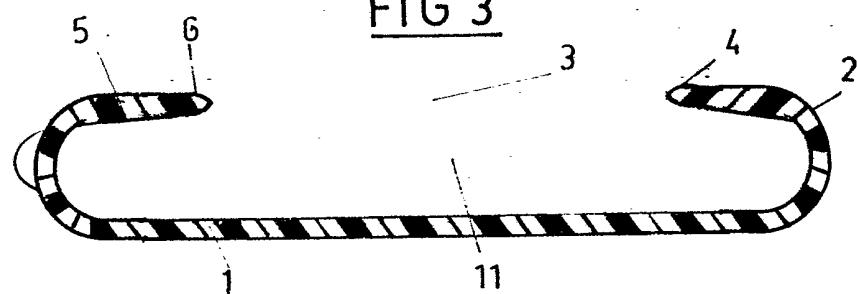
Toutefois les formes, dimensions et dispositions des 35 différents éléments, pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

- 1° Dispositif de pochette porte-billets étanche et déformable destiné à permettre au porteur une immersion tout en préservant le contenu de la capacité, billets de banque ou papiers des effets déteriorants de l'eau ou de la transpiration, suivant
5 la revendication 1 du brevet français N° 81 18 917, se caractérisant par une capacité (1) de forme géométrique régulière en matière élastique et souple comportant sur son parement supérieur (2) une très large ouverture (3) dont la bordure périphérique (4) forme tenon (5) avec préférentiellement une légère surépaisseur renforçatrice (6).
- 10 2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que ce couvercle obturateur amovible (9) en substance semi-rigide comporte périphériquement une gorge profonde (10) cerclant la bordure (6) de la capacité.
- 15 3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que sur une face externe de la capacité est fixé un parement (8) et qu'une cavité (13) est prévue dans le parement interne du couvercle qui comporte à sa partie supérieure une tirette (14).

Feuilles 3
P. PON

Mr jacques DENKO
par Procuration

FIG 1FIG 2FIG 3FIG 4